

# Appréhender la cotation en un coup d'œil !

## Les 3 objectifs de la cotation



Une meilleure information du demandeur et une plus forte transparence



Un appui à la décision dans la réalisation des objectifs d'attribution



Un instrument de mixité sociale et de cohésion



Lancée le 1<sup>er</sup> septembre 2021, la cotation de la demande de logement social permettra de faciliter la proposition de candidat à la commission d'attribution (CALEOL) au regard des objectifs de la politique locale de l'habitat.

Pour cela, les guichets devront compléter les critères permettant de préciser la cotation d'une demande lors de son enregistrement et/ou son instruction.

Ces critères varient selon les EPCI, qui définissent leur propre système de cotation.

Pour chaque demande, la cotation c'est :

- Une note
- Un délai moyen d'attente
- Un positionnement

La plupart des critères se fondent sur les informations du CERFA V4 de la demande de logement social

## Les grands rendez-vous de la cotation



Le site des professionnels a été repensé !

Retrouvez toutes les informations liées à la cotation [ici](#) !